

17° — Chapelle de Sainte-Marthe. Sur le plan de 1709-1719, cette chapelle, très petite, se trouve dans la grande église entre le portail et le passage à la basse église. Des explications que nous allons emprunter à Ramette il résulte qu'on transforma cette partie de l'église et que la chapelle fut désormais placée dans la basse église, côté nord, à l'endroit où deux portes donnaient autrefois sur la place Confort avant la construction du beau portail.

« La chapelle de S^{te} Marthe ou du Sépulcre, dit Ramette, est ornée de neuf tableaux : un, qui représente la naissance de Notre-Seigneur, est placé au-dessus de la porte d'entrée de lad. chapelle, du côté de la grande église ; un représentant sa Flagellation, est posé du côté de la basse église, en haut de l'ouverture qui éclaire la chapelle ; un, où est dépeint son Portement de croix, est appliqué en dedans de la même chapelle contre le mur du côté du levant : et ces trois tableaux sont grands.

« Il y en a trois plus petits, de chaque côté de l'autel, en tirant contre la vitre, qui sont posés les uns sur les autres de leur hauteur et font le nombre de six, qui représente divers traits de ce qui s'est passé pendant la mort de Notre Sauveur (1). »

18° — Basse église. « On croit que ce n'était qu'un vestibule bâti en 1244 et années suivantes pour passer dans la grande église, comme le font voir trois grands portails qui y communiquoient, dont celui du milieu n'a été muré à moitié qu'en 1418, ou plutôt maçonné d'un pied d'épais-

(1) Inventaire, IV, 170. — Le 17 mars 1740, le sieur Chauvin l'aîné donne quittance au père sacristain de la somme de six francs qu'il a reçue pour avoir remis en état un tableau de la Flagellation du Sauveur, placé dans la basse église.